



« L'attitude Art urbain » par Robert-Max ANTONI



A. ZUBLENA et R.-M. ANTONI



J. FREBAULT, D. QUEFFELEC, M. QUERRIEN
Ch. LEVASSEUR, J.-P. GARCIA et A. ZUBLENA



J. GARDENT, M. AUZELLE et A. VASPART

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE
Cycle de conférences

Le Président Aymeric Zublena et les membres de l'Académie d'Architecture
vous prient de bien vouloir assister à la conférence

“L'attitude Art urbain”

par

Robert-Max ANTONI
*Inspecteur général de la Construction
Président du séminaire Robert Auzelle*

le jeudi 27 janvier 2005 à 18 heures 30 au siège de l'Académie

Invitation valable pour deux personnes

R.S.V.P. 9 place des Vosges 75004 PARIS - tél. 01 48 87 83 10

*Conférence à l'Académie d'Architecture,
le jeudi 27 janvier 2005*

SOMMAIRE

Robert Auzelle, le Séminaire et l'Art urbain

Les cinq principes de « L'attitude Art urbain »

apprendre à regarder
apprendre à connaître le vocabulaire
apprendre à cultiver la mémoire
apprendre à communiquer
apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire

**« Toujours apprendre » en adoptant en toute circonstance
« l'attitude Art urbain »**

www.archi.fr/AA/ ou www.arturbain.fr

« L'attitude Art urbain »

Robert Auzelle, le Séminaire et l'Art urbain

ROBERT AUZELLE (1913-1983)
Architecte, urbaniste, professeur



1934	L'École des Beaux-Arts et l'École d'Urbanisme de Paris
1944	Le Centre d'Etudes et la responsabilité d'urbaniste
1959	
1961	Le Séminaire / Atelier Total Carrière
1973	
1976	La carrière internationale, IEFAM, le C.C.P.C et l'Académie d'Architecture
1983	

Ses travaux sont marqués par l'intérêt qu'il porte au travail en équipe pluridisciplinaire
Sa devise : « Toujours apprendre »

Le Président-fondateur du séminaire Robert Auzelle, ne peut exposer les principes de « l'attitude Art Urbain » sans évoquer la mémoire de **Robert Auzelle**. Je me dois en particulier relever l'action qu'il a engagée pendant une dizaine d'années au Centre d'études de la Direction de l'Aménagement du Territoire où il a bâti une réflexion sur l'urbanisme utile à toutes les professions du cadre de vie. Cette réflexion était marquée par l'intérêt que l'on doit porter au travail en **équipe pluridisciplinaire**.

Pour Robert Auzelle, c'est le « nous » de l'urbaniste qui précède le « je » de l'architecte.

OBJET DU SEMINAIRE
Formation initiale et formation permanente



Pour promouvoir l'art urbain...
Vocabulaire de l'art urbain
Concours international
Séminaire ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
... devenez membre du Séminaire Robert Auzelle

Le Séminaire développe son activité dans la **formation initiale et la formation continue à l'Art urbain**. Cette action s'exprime dans le **Vocabulaire**, le **concours international** et le **prix arturbain.fr**, en lien avec le site Internet www.arturbain.fr, outil de médiatisation de cet enseignement.

La **définition de l'Art urbain** doit rester un sujet en débat. Cependant, pour ceux qui adhèrent au Séminaire, l'Art urbain est « *l'ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement* ». J'insiste un instant sur cette formule parce qu'elle comprend des termes fondamentaux tels que « *démarches pluridisciplinaires* » et « *souci d'évaluation* »,

DEFINITION DE L'ART URBAIN
selon le Séminaire
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement"

« **Démarches pluridisciplinaires** », rappelle qu'il y a un ensemble de professions relevant de différentes disciplines et métiers qui s'associent pour réfléchir en vue de créer et de transformer des ensembles urbains.

« **Souci d'évaluation** », constitue une préoccupation, d'ordre philosophique, une sorte d'inquiétude permanente et partagée par ces professionnels pour que la **qualité du cadre de vie**, déclinée dans les domaines **architectural, social et environnemental**, puisse constituer une globalité.

Le critère économique n'apparaît pas dans cette définition, comme il apparaît dans la définition du Développement durable, dont il constitue avec le social et l'environnemental un des trois piliers. En effet, l'Art urbain s'inscrit dans une problématique d'une nature plus professionnelle que politique. Engager un débat sur l'Art urbain et le Développement durable fera l'objet d'un propos ultérieur.

Les cinq principes de « L'attitude Art urbain »

LE VIDE DANS L'ART URBAIN



Robert Auzelle, *L'Architecte* p. 79-80

« ... J'ai insisté sur l'importance du vide dans l'Art Urbain...
Indépendamment des pleins qui le déterminent
on peut apprécier le vide en soi... »

Si cette notion était plus généralement répandue, si elle donnait lieu à des recherches auxquelles d'autres disciplines ne devaient pas rester étrangères,
si, enfin, elle était enseignée, peut-être alors, pourrions-nous espérer une amélioration du cadre de notre vie urbaine. »

L'essentiel de l'Art urbain est constitué par le **vide**. A son sujet, Robert Auzelle disait : « *j'ai insisté sur l'importance du vide* ». En parlant de cette notion, il ajoutait : « *Enfin si elle était enseignée, peut être alors pourrions nous espérer une amélioration du cadre de notre vie urbaine* ». C'est le message qu'il a transmis. **L'amélioration du cadre de notre vie urbaine** : voilà la finalité de l'Art urbain.

LES CINQ PRINCIPES DE L'ATTITUDE ART URBAIN

- 1/ Apprendre à **REGARDER**
- 2/ Apprendre à **CONNAÎTRE LE VOCABULAIRE**
- 3/ Apprendre à **CULTIVER LA MEMOIRE**
- 4/ Apprendre à **COMMUNIQUER**
- 5/ Apprendre à **TRAVAILLER EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

Je vous laisse découvrir l'énoncé des cinq principes de « L'attitude Art urbain ».

« L'attitude Art urbain » définit le comportement que doit adopter en toute circonstance le professionnel du cadre de vie. Le **regard**, le **vocabulaire**, la **mémoire**, la **communication**, l'**équipe pluridisciplinaire** en sont les maîtres-mots.

Le classement des cinq principes s'inscrit en dehors de toute hiérarchie, mais dans une suite logique marquant une progression dans la connaissance et la maîtrise de « L'attitude Art urbain ».

L'attitude arturbain

Que signifie l'attitude arturbain ? certes la définition de l'art urbain du Séminaire Robert Auzelle constitue un repère universel de ralliement et de réflexion pour tous ; pour les professionnels du cadre de vie, l'attitude arturbain sera un comportement fondé sur **cinq principes**

- 1/ Apprendre à regarder**, et lutter contre l'indifférence du regard porté sur un espace urbain banalisé et assujéti trop souvent aux abus d'occupation dominante... des véhicules, de la publicité, de la densité, du gigantisme quand ce n'est pas celle de la misère ; en évitant de fermer les yeux pour que le regard serve d'outil de lecture et d'analyse de l'espace urbain.
- 2/ Apprendre le vocabulaire de l'art urbain** qui stimule la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et décors urbains dans l'histoire de l'espace urbain de notre pays et des autres pays ; et susciter l'intérêt du citoyen sur les références exemplaires du passé et du présent qui fondent le futur de ces vocables.
- 3/ Apprendre à cultiver la mémoire du lieu** pour que tout projet urbain s'inscrive dans le respect d'une continuité et d'une connaissance du site ; mais aussi conserver en mémoire les opérations exemplaires pour en valoriser les références architecturales sociales et environnementales.
- 4/ Apprendre à communiquer** pour permettre l'émergence locale de débats démocratiques sereins où tous les citoyens ignorants (le terme n'est pas péjoratif) pourront être instruits par des professionnels du cadre de vie indépendants ; ces professionnels disposant de la connaissance et de la maîtrise des outils d'évaluation et de représentation visuelle. Le pouvoir politique conservant sa place pour jouer son rôle relevant de la responsabilité de décider de faire.
- 5/ Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire** avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre partageant des règles déontologiques et des critères rationnels d'évaluation de la qualité. Une de ces règles consisterait à pouvoir évoquer collégialement et librement les questions d'éthique du cadre de vie.

La devise de Robert Auzelle " Toujours apprendre ", éclaire la philosophie de cet enseignement commun aux étudiants, enseignants et professionnels.

Robert-Max ANTONI, 24 mai 2004

Apprendre à regarder

1/ Apprendre à REGARDER

L'indifférence du regard sur l'espace urbain ... à ... l'abus d'occupation dominante (véhicules, publicité, gigantisme, misère, etc.)

Le regard comme outil de lecture et d'analyse



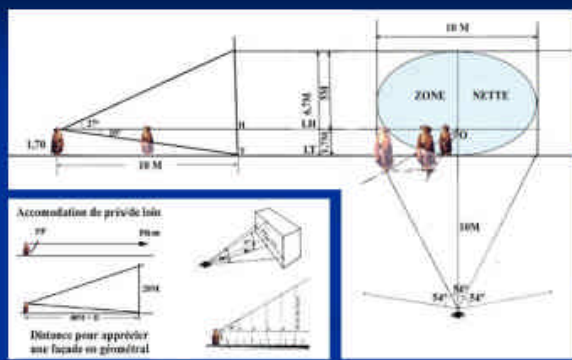
Notre regard, il est vrai, est bien souvent indifférent à ce qui est marqué par l'abus d'occupation dominante, par le nombre trop élevé de véhicules, la hauteur démesurée des immeubles, la densité exagérée des quartiers ; il est aussi indifférent à la misère visible de certaines populations, ainsi qu'au viol et à la dégradation des biens de la nature (eau, air, végétation). Il faut sortir de cette **indifférence du regard** pour se mobiliser en utilisant **son regard comme un outil de lecture**.

Robert Auzelle avait mis au point, avec l'équipe du Centre d'études, un outil d'observation de l'espace, le *maquettoscope*. Celui-ci permettait pour la première

fois de photographier les espaces à l'intérieur des maquettes d'ensembles urbains. Par la suite cet outil à été perfectionné. Aujourd'hui nous avons des outils informatiques nous permettant de représenter l'espace différemment, avec cependant la même préoccupation pour en apprécier la qualité.

Il faut en premier lieu connaître les caractéristiques physiologiques de l'œil qui définissent les règles de la vision, notamment ce qu'il convient d'appeler le **cône de vision** de l'œil.

Le cône de vision



Le cône de vision

La partie de droite de la planche ci-contre, nous montre comment le regard se développe dans un **cône de vision** dont le sommet est l'œil de l'observateur. Le schéma nous explique que nous regardons dans un cône de vision définissant une **zone de vision nette**, à la frange de celle-ci, la vision est déformée.

Sur la partie en bas à gauche, les petits schémas nous indiquent l'ouverture des angles au sommet du cône de vision de l'œil (54° en latéral et 27° en dessus, 10° en dessous de l'horizontale en vertical)

Comme vous le savez, la **ligne d'horizon** (LH) est représentée par l'intersection d'un plan parallèle au sol passant par l'œil de l'observateur avec le plan perpendiculaire au sol passant par la **ligne de terre** (LT) . C'est aussi le lieu des points de **fuite des droites** parallèles au sol.


La ligne de terre ? Le Ponctum Proximum / le Ponctum Remotum ? A quelle distance apprécie-t-on une façade en géométral ?... Toutes ces notions font l'objet de développements dans un module de formation.

L'orientation du regard

les trois regards

la fenêtre grillagée

Dürer
Canaletto



L'orientation du regard

Les règles élémentaires de la perspective ne furent énoncées que fort tard, le premier traité d'Alberti date de 1450.

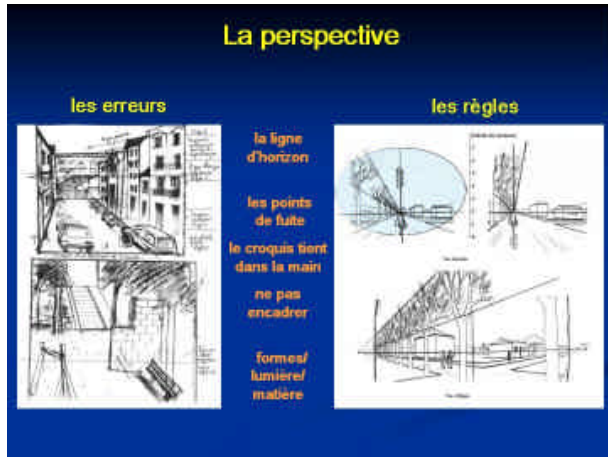
Sur la partie de gauche de la planche ci-contre, une gravure de **Dürer** (1471-1528) nous montre comment celui-ci utilisait la « fenêtre grillagée » pour transcrire l'observation de son regard.

La fenêtre grillagée aide à cerner l'espace à représenter. On prend aussi conscience de l'existence du cône de vision, de la ligne d'horizon et des lignes de fuite.

Le regard a la particularité d'être sélectif. C'est ainsi que sur la partie de droite, en haut, nous observons comment notre cône de vision distingue **trois regards** : le regard au sol, le regard devant soi, le regard au ciel.

Pour illustrer ces regards, je vous donne à observer trois vues caractéristiques de Venise montrant le dessin d'un dallage, l'échappée d'une ruelle et la terrasse (l'altana) disposée sur le toit d'un immeuble.

Le célèbre véduttiste **Canaletto** (1697 -1768) avait une façon originale de représenter l'espace de façon dilatée, verticalement et latéralement. La ligne d'horizon de ses « vedutes » est située comme si l'observateur se trouvait perché au niveau d'un premier étage. Cette manière donne à voir plus distinctement l'animation sociale au sol. Les personnages se distinguent mieux vus de cette hauteur. En outre par un léger déplacement de la tête de gauche à droite, il utilise l'effet du grand angle du photographe.



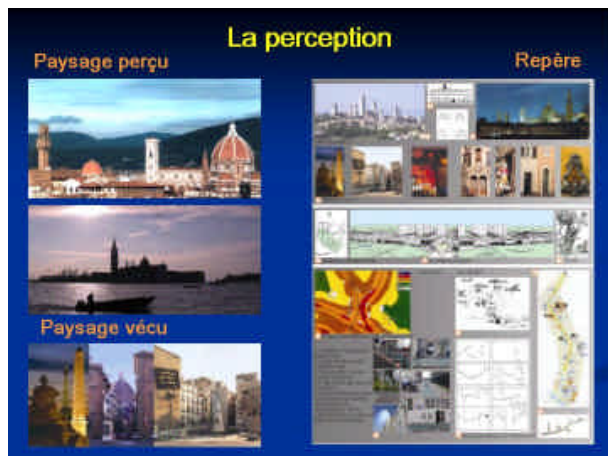
La perspective

Les croquis d'étudiants en architecture de première année sont, d'année en année, toujours entachés des mêmes erreurs, à savoir :

- la **ligne d'horizon** est représentée comme si l'observation s'effectuait à vol d'oiseau,
- les **points de fuite** des parallèles au sol ne concourent pas sur la ligne d'horizon,
- la **direction de la lumière** dépendante de la course du soleil et la **différenciation des matières** au sol, en façade ou de la végétation, ne sont pas convenablement distinguées,

- le **croquis** occupe toute la superficie de la page du carnet, et l'étudiant éprouve le besoin d'encadrer par le trait son dessin ayant toujours vu les tableaux des peintres dans un cadre. Cette façon de procéder « emprisonne » l'espace représenté .

Sur la partie à droite nous avons une appréciation correcte des règles de la perspective pour représenter l'espace avec la perspective frontale à un point de fuite, ou celle à deux points de fuite qui sont sommairement représentées.



La perception

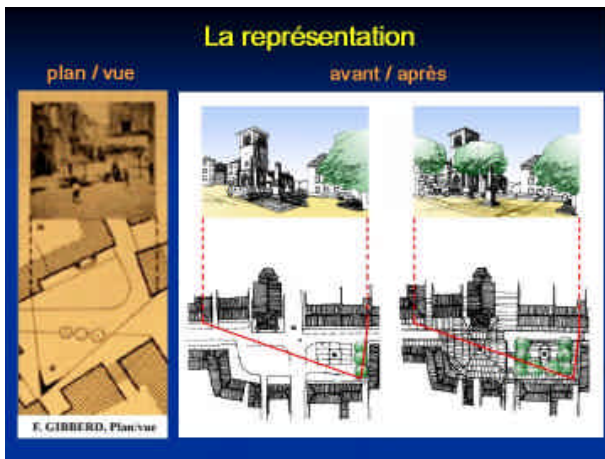
En profondeur, la **perception** de l'espace par l'œil conduit à prendre conscience de deux notions : le **paysage perçu** et le **paysage vécu**.

Le **paysage perçu** désigne la vue d'un point d'observation sur des paysages lointains. Sur la partie gauche, se trouve une vue prise depuis les jardins Boboli qui dominent le centre-ville de Florence. Corot a représenté cette vue lors de son premier voyage à Rome. Vous avez également reconnu une silhouette urbaine de Venise lors d'un coucher de soleil sur la lagune.

Le **paysage vécu** désigne l'espace constitué d'objets architecturaux et urbains de proximité. Il s'agit d'une vision rapprochée de l'espace permettant de distinguer les physionomies des personnes et les détails architecturaux.

Il faut donc percevoir et différencier ces deux regards très importants dans la vision de l'espace urbain.

La planche, située à droite décline également la notion de **repère**, guide du regard permettant de marquer un parcours. Ces notions ont été développées par **Kevin Lynch** dans son livre « L'image de la cité » (1969).



Le plan-vue

Nous abordons ensuite les questions de la **représentation** de l'espace. Il est plus facile de faire comprendre comment on représente la construction d'un bâtiment (le plein) par le plan, la façade et la coupe, mais la représentation du vide nécessite un apprentissage spécifique. Les urbanistes anglais ont, dans ce domaine, une avance culturelle sur nous. Dans le dessin extrait de « *Composition urbaine* » (1972) de **Frédéric Gibberd** nous voyons comment représenter la vision d'un espace à partir d'un point donné situé sur un plan par une « abeille », en lui faisant correspondre la vue rabattue. Cette représentation **plan/vue** permet

de recomposer mentalement l'espace par un effet de **double lecture** du plan associé à la vue.

Copiant cette manière de représenter l'espace en effectuant un **avant/après**, sur la partie à droite, nous avons une application directe de ce type de représentation d'une place publique. Grâce à cette représentation vous avez la possibilité de comparer et de voir d'une manière sensible les différences entre la situation « avant » et la situation « après » intervention sur l'espace urbain. Ce procédé est utilisé dans le Concours international arturbain.fr.



La fenêtre urbaine

Sur la partie gauche de la planche, les croquis extraits de l'ouvrage « *Townscape* » (1961) de l'anglais **Gordon Cullen** nous donnent une représentation particulièrement évocatrice de la ville fermée traditionnelle européenne. Dans cette ville la promenade de Gordon Cullen l'amène à deux points d'observation essentiels : la vue sur le centre-ville avec l'église comme repère central (point rouge) et la vue sur la nature qui entoure la ville hors les murs (point vert). Ces deux vues associées au plan définissent l'identité visuelle de la ville européenne médiévale.

Sur la partie de droite, la reproduction de la planche du *vocabulaire illustré de l'Art urbain* définit la **fenêtre urbaine** à travers différentes époques.



Dans cette 2^{ème} planche, nous abordons les caractéristiques de la fenêtre urbaine :

- en **montée**, le paysage proche est plus prégnant à la vue, notamment le sol.

- en **descente**, nous percevons le paysage lointain

Sur la partie centrale de la planche, croquis en haut, nous comparons :

- à gauche, la représentation classique traditionnelle de la « fenêtre »,

- à droite, en opposition à la fenêtre urbaine, nous trouvons la vision panoramique de l'urbanisme moderne qui libère l'immeuble du sol. L'urbanisme

moderne a introduit une révolution dans la manière de vivre l'espace extérieur et l'espace intérieur. A la fenêtre traditionnelle qui procure de la lumière, se substitue la baie faisant entrer le paysage dans la pièce du logement et la vision panoramique dans l'espace urbain.

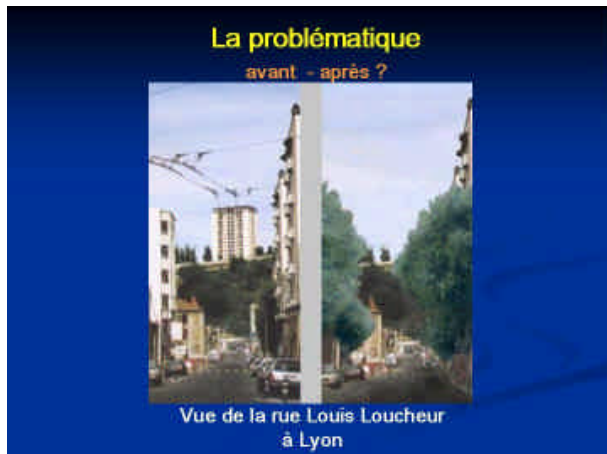
Par la suite, nous avons assisté à la destruction des fenêtres urbaines autant par la verticalité des tours modifiant la perception traditionnelle de la ligne de ciel, ou **sky-line**, que par l'abus des **publicités extérieures** venant obstruer le ciel en fond de scène.

Les deux dernières vues contrastées nous révèlent l'importance de l'altération ou de la mise en valeur du fond de scène de la fenêtre urbaine :

- **La Tour Montparnasse** apparue dans les années 1970 a choqué le public par son impact visuel, occultant bon nombre de fenêtres urbaines de la capitale. L'effet n'avait pu être apprécié préalablement par l'intermédiaire d'une simulation dans le cadre d'une consultation publique...

- **Le magnifique bouquet d'arbres**, à Bath, donne une respiration, profitant à tous les habitants, est une autre façon de jouir des bienfaits de la fenêtre urbaine. Les anglais nous montrent qu'avec peu de choses (une petite graine) nous arrivons à occuper agréablement le fond de scène. Cela ne les a cependant pas empêchés de construire des tours rendant chaotique le paysage de Londres vu de la Tamise, comme l'a dénoncé le Prince Charles¹,

La végétalisation des fonds de scène des fenêtres urbaines fait partie d'un art de vivre en ville.



Autre comparaison, à Lyon, rue Louis Loucheur, où des lignes de tramway, des voitures en stationnement, des immeubles construits en ligne de crête visibles en fond de scène, occupent la fenêtre urbaine.

Posons-nous la question sur le « **avant-après** » de la fenêtre urbaine de cette rue :

la vue de gauche est-elle une transformation de la vue de droite ou inversement ?

Il est utile de montrer cette **dualité** et l'intérêt porté à la fenêtre urbaine, élément fondamental de la représentation de l'espace urbain.



La séquence linéaire

La planche de droite de **Gordon Cullen**, reproduite dans « *323 citations* » de Robert Auzelle², est très intéressante parce qu'elle représente une **séquence visuelle emblématique**. Cet assemblage fait correspondre à chaque vue un point d'observation situé sur un parcours linéaire. Chaque point d'observation est précisément situé pour que la vue soit pittoresque c'est à dire « digne d'être peinte (représentée) ». Chaque vue appelle la suivante grâce à un élément de repérage (par exemple l'église) figurant sur les deux vues.

La planche de gauche recompose, à la manière de Gordon Cullen, différents croquis, extraits de

l'Histoire de l'architecture (1889) d'**Auguste Choisy**, pour les mettre en situation. A son époque Auguste Choisy avait redécouvert les règles de la perception de l'espace et celles de la perspective que les Grecs maîtrisaient admirablement³.

Je vous laisse apprécier cette façon de regarder toute particulière chez les Grecs où la vision oblique, ou de trois quarts est utilisée pour exprimer le volume et le pittoresque (le Parthénon, la statue d'Athéna...) et où la vision frontale exprime l'axialité, la monumentalité, la majesté (emmarchements des Propylées) avec, plus près de nous, l'Arche de la Défense.

Je vous rappelle qu'Auguste Choisy, de père architecte, était lui-même Polytechnicien et Ingénieur des Ponts et Chaussées. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées étaient formés, à l'époque, pour être soucieux d'Art urbain.

¹ Superposition du paysage actuel en transparent sur le paysage de Canaletto, Son Altesse Royale Le Prince de Galles, *Le Prince et la Cité, un regard personnel sur l'Architecture d'aujourd'hui*, Ed. DU MAY, Londres, 1989, p. 56-57.

² R. Auzelle, J. Gohier, P. Vesser, *323 citations sur l'urbanisme*, Ed....., *Ville, année*, p. 683.

³ Auguste Choisy, *Histoire de l'Architecture*, Tome 1, Ed....., *année, Ville*, p. 325-334.



La séquence panoramique :

En abordant la **séquence panoramique**, nous entrons dans la complexité de la vision. Etant donné que l'angle latéral au sommet du cône de vision est de 54 degrés, nous vous demandons de considérer que la vision panoramique d'une personne sera représentée par trois vues accolées, séparées par un léger trait(ou par une séparation entre chaque vue accolée). Pour ma part, lorsque je passe sur le Pont du Carrousel, je m'arrête toujours un instant pour respirer et regarder cette séquence magnifique constituée par la Samaritaine / l'Île de la Cité / l'Institut ; celle-ci a fait l'objet d'une gravure monumentale par **Henri Beauclair** (1860-1919), elle figure en bonne place dans le bureau du directeur de l'école d'architecture située en front de Seine.

Dans son ouvrage « *Les plans de villes* » (1909), **Raymond Unwin** (1863–1940) nous donne une vue sur le Panthéon de Soufflot que nous présentons en un triptyque. Cette séquence panoramique est composée d'une fenêtre urbaine avec de part et d'autre les angles de deux voies. La représentation d'un plan du quartier, situé à gauche de la photographie, permet de faire une lecture plan/vue.

Sur le centre de Buttstedt, les **croquis** d'Unwin, nous donnent à voir une **interprétation libre** de la séquence panoramique constituée par une fenêtre urbaine et un angle de deux voies.

Enfin, la séquence panoramique peut aussi se situer à l'échelle de l'agglomération. C'est la vue que nous avons depuis le belvédère du Sacré Cœur sur les lointains parisiens.



La séquence fondamentale

Avec la **séquence fondamentale**, nous utilisons les concepts précédents. Nous composons de cette manière un ensemble d'espaces articulés de façon tout à fait artistique et intelligente comme on observe à Florence sur cette planche pour donner l'identité d'un quartier.

Le point nodal est une accroche ou un appel qui invite à changer de direction de façon naturelle et agréable. La colonne d'angle de la loggia dei Lanzi qui donne sur la place de la Seigneurie en est un exemple illustre, réinterprété dans de nombreuses villes. Par ce point nodal, nous passons de la première vue de la place de la Seigneurie (Signoria) à la vue suivante donnant sur la fenêtre urbaine de la Galerie des Uffizi dont le fond de scène annonce le belvédère sur l'Arno et le Ponte Vecchio. De ce belvédère, nous avons représenté une seule des trois vues, celle du Ponte Vecchio, vous laissant le soin de faire figurer les deux autres vues pour achever la séquence panoramique. Ainsi, la séquence fondamentale du centre ancien de Florence associe, dans une vision globale, le plan du quartier, une séquence linéaire articulée avec une séquence panoramique.

La séquence fondamentale



Vous pouvez d'une autre façon présenter la **séquence fondamentale** en profitant de l'acquis de **Kevin Lynch**, « *L'image de la cité* » (1969). Les notions de **limites**, de **voies**, de **nœuds**, de **repères** permettent d'expliquer l'identité d'un **quartier**. C'est l'exercice qui est présenté sur le quartier de la rue Daguerre à Paris. Dans cet exemple, vous voyez un repère fort, la statue du *Lion de Belfort*. A l'époque, la mise en place de cette statue a été présentée* avec le dos du lion tourné vers l'Allemagne, pour ne pas créer de provocation et un incident diplomatique. Les autres points de repères mineurs, la gare et la mairie, puis la séquence **linéaire** avec la **séquence panoramique**, représentant la rue Daguerre, qui anime tout le quartier,

participent à la représentation de l'ensemble de ce quartier dans cette séquence fondamentale.

En conclusion, **l'aboutissement de la réflexion sur apprendre à regarder nous amène à nous rapprocher de l'analyse et de la représentation de l'espace urbain sous forme de « sketches » chère aux cinéastes.**

Nota : Ceci étant, le lion fait face aux visiteurs qui accèdent dans la capitale par la Porte d'Orléans au même titre que les sphinx égyptiens gardaient l'entrée des temples.

Apprendre à connaître le vocabulaire

Il convient maintenant que chacun puisse parler de la ville (de l'urbain), à la fois pour la comprendre et aussi pour se comprendre. La connaissance d'un vocabulaire commun aux professionnels et aux citoyens ordinaires s'inscrit dans la suite de l'apprentissage du regard.

Connaître le vocabulaire, stimulera la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et des décors dans l'histoire de l'espace urbain, de notre pays et des autres pays ; connaître le vocabulaire, donnera aux citoyens des références exemplaires du passé et du présent lesquelles fondent le futur des vocables.

Dans cette planche figurent les différents termes que nous trouvons dans le *vocabulaire Illustré de l'Art urbain*.



Le plan de la Région Ile de France montre, à l'échelle de l'agglomération, les **cités-jardins**, les **quartiers**, les **perspectives monumentales**, les **centres-villes**...

Le plan de Paris⁴ représente en poché noir des espaces publics : **rues**, **boulevards**, **places**, **jardins**, **squares**...

La vue panoramique de Marseille nous laisse voir une **ligne de crête**, une **silhouette**, des **repères**, des **fronts bâtis**...

L'ensemble de ces termes sont regroupés dans les cinq chapitres du Vocabulaire de l'Art Urbain.

De la perception (Chapitre I) traite des mots dont l'usage est nécessaire à la compréhension de la ville (la fenêtre urbaine ou la silhouette). Il s'agit de lire l'espace urbain et d'en fournir une interprétation.

De la composition (Chapitre II), rassemble les termes qui sont utilisés par le compositeur de la ville - celui qui est chargé de la dessiner - mais qui permet aussi à celui qui est responsable de la construction des espaces publics, du paysage, de la localisation des bâtiments publics ou de l'aspect des constructions, d'en définir la commande.

Des espaces publics (Chapitre III), présente les lieux publics tel que l'usage les a consacrés dans l'histoire de la ville : place, rue, sont les plus ordinaires même s'il existe une très grande variété de ce type d'espaces.

Du mobilier et du décor (Chapitre IV), présente les vocables qui permettent de qualifier les lieux publics pour un usage adapté aux citadins, mais aussi au climat et au caractère de la ville.

De la représentation (Chapitre V), regroupe les définitions des mots (tels le plan, la perspective) sans lesquels la ville ne pourrait être imaginée, car il est nécessaire de procéder par la représentation imagée de la ville selon des procédés conventionnels pour l'expliquer et pour la construire.



Le programme de travail affiché sur cette planche montre l'ampleur du chantier. Des étudiants travaillent à l'élaboration de ce vocabulaire avec le conseil de professionnels.

Ce Vocabulaire illustré permet d'accéder à un **langage commun** aux professionnels et aux citoyens pour pouvoir communiquer.

⁴ Revue Urbanisme.....

Le vocabulaire illustré

Langage commun
entre professionnels et citoyens

Vocabulaire défini dans son évolution
historique et géographique

Vocables classés en cinq chapitres

Vocabulaire présenté en fiche ;
texte en vis-à-vis des illustrations

Vocabulaire universel
transposable par sa méthodologie
dans d'autres langues



Chaque fiche d'un terme retrace l'évolution historique de celui-ci. Elle se présente avec une partie de **texte** accompagnée d'une partie d'**illustrations**. Vous avez sous les yeux la planche **place publique** présentant l'agora, le forum, le parvis... termes de la même famille dans la suite chronologique.

Ce **vocabulaire est universel** par sa méthode d'élaboration. Chaque pays, dans sa langue peut ainsi réaliser son propre vocabulaire avec ses propres exemples. La diversité des vocabulaires contribuera à enrichir une **culture commune** aux pays participant à cette entreprise et en ce sens, enrichira la **diversité culturelle de l'humanité**.

La connaissance du vocabulaire de l'Art urbain aidera à apprendre à cultiver la mémoire, troisième principe de « L'attitude Art urbain ».

Apprendre à cultiver la mémoire

3/ Apprendre à CULTIVER LA MEMOIRE

Pour inscrire le **projet urbain** dans le respect de la **connaissance du site**

Pour valoriser les **opérations exemplaires** et leurs **références** architecturales, sociales et environnementales

les auteurs de l'Art urbain

La **mémoire** est ce qu'il y a de plus difficile à conserver. Comment la cultiver ?

Dans un **projet urbain**, il faut disposer d'un ensemble d'études sur le site géographique, lieu d'intervention. A ce titre, l'archéologie préventive est une nouvelle contrainte qui s'impose aux aménageurs qui veulent faire vite. Ceci étant, dans la **connaissance** que nous devons avoir de nous-mêmes et des autres, il est important de mieux connaître notre passé pour mieux appréhender notre avenir.

Les urbanistes

Le dossier documentaire sur l'Art urbain édité par le CERTU, a permis de réunir la famille des urbanistes qui ont écrit en images sur l'Art urbain. Le Séminaire Robert Auzelle s'introduit dans cette famille et s'entoure des grands noms qui vont de Auzelle à Vitruve. On rencontre au passage des auteurs anglais, belges, espagnols, américains, italiens. On côtoie des architectes, des ingénieurs, des géomètres, des historiens... des professionnels du cadre de vie.

Évolution historique de l'espace public

PLACE PUBLIQUE

RUE

ILOT

L'évolution du vocabulaire

La mise en évidence de l'**évolution historique** des termes utilisés dans l'Art urbain est un des fondements du Vocabulaire. Il fait écho au devoir de cultiver la mémoire. Il s'agit d'expliquer que le sens des termes utilisés évolue dans le temps. Comme toute chose, les termes apparaissent à un moment et dans un lieu donnés ; ils peuvent également ne plus avoir d'usage et disparaître. Dans l'exemple de la **place publique**, nous observons l'évolution de ce vocable depuis l'aspect **fermé** de l'agora et du forum entourés de bâtiments, jusqu'à la Place des Trois Pouvoirs à Brasilia, terrasse **ouverte**, que seul le vide entoure. Ces

trois édifices publics posés sur l'esplanade sont des éléments autonomes, mis en tension, conformes aux principes de l'urbanisme des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne).

Recueil des opérations exemplaires

le Prix arturbain.fr

Les réalisations exemplaires

Le devoir de cultiver la mémoire passe également par la préoccupation de signaler des **opérations exemplaires** permettant de tirer des leçons bénéfiques pour nos travaux à venir.

Le souci que le Séminaire Robert Auzelle apporte à la culture de la mémoire se retrouve dans les réalisations sélectionnées au Prix arturbain.fr. Chaque année, cette manifestation permet de distinguer quelques opérations dont la **qualité architecturale**, la **qualité de la vie sociale** et le **respect de l'environnement** sont valorisés. L'ensemble de ces références est regroupé sur le site Internet arturbain.fr accessible à tous. Les

opérations lauréates des quatre dernières années sont représentées sur cette planche.

Ainsi, le recueil des **opérations d'aménagement exemplaires** constituera un ensemble important de références participant à la conservation de la mémoire.

Disposant des outils d'analyse et de connaissance du langage de l'espace et ayant la capacité de connaître l'histoire du passé, il convient d'apprendre à communiquer, quatrième principe de l'attitude Art urbain.

Apprendre à communiquer

4/ Apprendre à COMMUNIQUER

Par l'émergence locale de **débats démocratiques** organisés par des **professionnels indépendants**
➤ **connaître les enjeux et susciter le questionnement**

Par la reconnaissance et la maîtrise **des outils d'évaluation et de représentation visuelle**
➤ **dire en quoi il y a qualité**

Seul le **débat démocratique** permet de **susciter le questionnement** et de **connaître les enjeux** de notre urbanité. L'important dans la maîtrise des **outils** d'évaluation et de représentation visuelle c'est de pouvoir dire en quoi il y a **qualité**. Cette maîtrise partagée entre les professionnels évite de laisser au seul juge la prérogative de statuer sur la qualité. Ce dernier, en cas de recours de tiers devant un tribunal administratif, est obligé d'examiner sur pièces en son âme et conscience, sans compétences spécifiques, en quoi il y a ou non qualité. Cet examen peut conduire à remettre en cause le pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente (Etat ou Maire) et à annuler les décisions prises par celle-ci. La jurisprudence en la matière est utile pour mieux connaître l'évolution des mœurs.

Les professionnels doivent être à l'écoute pour mieux faire valoir leur capacité d'expertise à titre individuel et au sein de la communauté professionnelle.

Les trois manières de communiquer

La publicité
➤ le vendeur signale

Le débat public
➤ l'Etat consulte

Le débat démocratique
➤ les professionnels organisent l'écoute



Les trois manières de communiquer

Les **trois manières de communiquer** sont regroupées dans cette planche.

La **publicité** est la plus ordinaire des trois. Pour illustrer cette notion, vous avez sous les yeux une représentation tout à fait intéressante d'une bonne image publicitaire mettant en valeur un ensemble immobilier destiné à la vente. Paradoxe, l'image vend autre chose que l'immeuble ; elle vend l'espace public et le paysage qui environnent le produit, la marchandise, à savoir :

- une avenue, silencieuse et apparemment peu fréquentée par les voitures, avec de grands arbres centenaires en plein épanouissement,

- un fleuve aux eaux tranquilles,
- une promenade fréquentée par une jeune femme en survêtement de sport, et puis le ciel bleu radieux exprimant le beau temps ! Cette image est destinée à séduire et retenir l'attention du client. Certes la représentation n'est pas contractuelle, elle relève de la libre interprétation de l'artiste. L'artiste sait très bien que ce qu'il a dessiné est « fait pour vendre » l'immeuble qui constitue un des éléments d'un décor sur-valorisé : l'illusion qui fait rêver.

Le **débat public** est une autre forme de communication. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict, où il est possible d'apprécier tout ce que les rapports de force expriment. Tout projet d'intérêt général nécessite un débat public, une enquête avec un commissaire-enquêteur qui, après analyse des observations, dépose son avis. La décision de réaliser les travaux est prise par les autorités compétentes après consultation des hautes instances du Conseil d'Etat.

Le **débat démocratique** est la troisième manière de communiquer où les préoccupations d'Art urbain peuvent s'exprimer. Les professionnels du cadre de vie, ceux qui savent parce qu'ils étudient le projet, devraient pouvoir donner des informations, écouter les personnes concernées pour tenir compte de leur point de vue, laissant au pouvoir politique le soin de prendre ultérieurement les décisions dans l'intérêt du Bien commun. Si le débat démocratique est difficile à organiser, il constitue néanmoins l'enjeu de l'Art urbain qui considère que tous les avis sont importants. Le simple artisan a quelque chose à dire que vous ne savez pas ; tout habitant est concerné et a quelque chose à dire qui peut être intéressant. De ce point de vue, le débat démocratique a l'ambition de recueillir les points de vue de tous les citoyens. Le financement de l'organisation d'un débat démocratique est toujours estimé trop

coûteux pour une collectivité locale ; le débat démocratique laisse le champ libre à l'expression de points de vue imprévisibles ... Autant de considérations qui renforcent la réticence des élus, et pourtant....



Les deux démarches pour communiquer

Pour mieux communiquer, le Séminaire Robert Auzelle a mis au point **deux démarches** qu'il préconise dans les actions pédagogiques proposées à ses membres.

- dans le cadre du **Concours International d'Art urbain** où les élèves encadrés par leurs professeurs déclinent sur un thème donné les confrontations des situations avant/après ; les projets présentent une comparaison de la situation initiale au regard d'une proposition.

- Lors du **Prix arturbain.fr**, qui permet aux professionnels d'établir une fiche de présentation de l'opération ; celle-ci comprend une image mosaïque de la séquence fondamentale donnant d'un seul coup d'œil la compréhension de l'opération et une analyse référencée des trois qualités, architecturale, vie sociale et respect de l'environnement. En outre, une présentation orale en 6 minutes de l'opération (ou du projet) est destinée à convaincre le citoyen ordinaire, le maître d'ouvrage et l' élu, ou un jury pour le projet de fin d'études de l'étudiant.

Faire court est une règle de politesse en matière de communication.

Convaincre de la justesse de ses arguments en laissant le débat ouvert est aussi utile, et prépare au cinquième principe, apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire

5/ Apprendre à TRAVAILLER EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

« La qualité architecturale dépend pour beaucoup de la faculté qu'ont les hommes de travailler en équipe. Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre et Entrepreneurs doivent être à tour de rôle commandant et commandé...
On rêve pour la qualité architecturale de l'an 2000, de constructeurs formés dès l'enfance aux disciplines d'équipe ! »

Robert Auzelle, *A la mesure des hommes*, p.264

L'accès au cinquième principe de l'attitude Art urbain, ressort de ce que disait Robert Auzelle :

« La qualité architecturale dépend, pour beaucoup, de la faculté qu'ont les hommes de travailler en équipe. Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entrepreneurs doivent être à tour de rôle commandant et commandé [...]. On rêve pour la qualité architecturale de l'an 2000, de constructeurs formés dès l'enfance aux disciplines d'équipe ! »

Cette citation de Robert Auzelle extraite de son livre « *A la mesure des hommes* » (1980) reste encore d'actualité : Tout comme lui, nous devons continuer de rêver.

La qualité ...

Qualité architecturale

ex. : vente d'un pavillon sur catalogue

Qualité de la vie sociale

ex. : prêt à rembourser et perte d'emploi

Respect de l'environnement

ex. : construire sous une ligne électrique

La qualité du cadre de vie

Dans l'approche que nous avons pu faire de la **qualité** nous en avons exclu le **critère économique**. En ce sens, nous ne sommes pas les seuls à voir les choses de cette façon, aux USA, les jurys de concours prévoient de séparer distinctement les aspects qualitatifs du projet (**qualités fonctionnelles, qualités techniques et esthétiques**) du critère économique. Les Espagnols se battent également pour que ce principe puisse prévaloir dans les concours. Dans son rapport sur « *les ingénieurs, architectes et la maîtrise d'œuvre du cadre de vie* » Jean Berthier, rapporteur du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de

France va dans le même sens en préconisant cette **séparation**. On apprécie d'abord la qualité avant de connaître les prix.

Pour apprécier la qualité du cadre de vie nous avons identifié **trois entrées** composantes de la qualité globale que sont : la **qualité architecturale**, la **qualité de la vie sociale** et le **respect de l'environnement** à examiner indépendamment du critère de coût.

- Illustrons la **qualité architecturale** fonctionnelle en prenant l'exemple d'une famille qui, après avoir acheté un terrain, a fait construire un pavillon et s'aperçoit que la rampe d'accès au garage est inutilisable les jours de neige ou que l'implantation du pavillon a pour conséquence de disposer au Nord la pièce du séjour, ou qu'il y a des vues directes sur le voisin. La qualité architecturale ressort dans la façon d'aborder ces problèmes fondamentaux, liés à l'usage ou à l'aspect de l'habitation, indépendamment du coût de la réalisation.

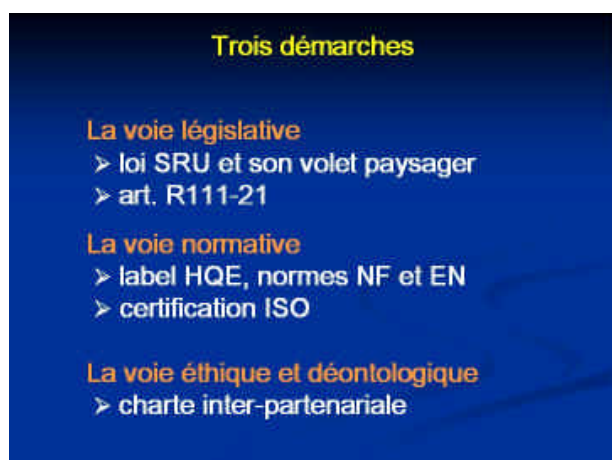
- La **qualité de la vie sociale** est tout aussi importante. J'ai souvent été confronté au drame de familles qui se retrouvaient dans l'obligation de vendre leur maison parce que le « chef de famille » se retrouvait au chômage. Dans la suite des actes qui précèdent cette fin dramatique, le constructeur qui avait vendu la maison, le banquier qui avait accordé le prêt, le lotisseur qui avait vendu le lot à bâtir..., tout le monde avait fait son travail dans le respect de la loi, y compris le maire ou le représentant de l'Etat lorsqu'il s'agissait de donner l'autorisation de construire, mais finalement il y avait un drame social et familial indépendant du coût de la construction. Tous sont co-responsables de ce drame social. Depuis bien sûr, les choses ont été améliorées, par la loi sur la garantie d'achèvement préparée par l'urbaniste de l'Etat Paul Checcagliani à la Direction de la Construction.

La notion de la qualité de la vie sociale s'apprécie aussi au moment des élections municipales lorsque les associations de co-lotis des lotissements se mobilisent pour obtenir de la municipalité le transfert des parties communes du lotissement d'habitation dans la voirie communale. En effet, l'aménageur n'ayant pas opéré ce transfert dès l'origine ou lorsque le maire n'a pas jugé utile de procéder à celui-ci, l'association des co-lotis se constitue en groupe de pression au moment des

élections pour que la collectivité prenne à sa charge la dépense de remise en état de la voirie défectueuse.

▪ Il y a quelques années, il était possible de construire librement sous les lignes de transport du courant électrique à haute tension, et ce d'autant plus que le Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal en avait laissé la possibilité avant la construction des lignes. La municipalité, qui par la suite avait accepté le passage des lignes et percevait en contrepartie des redevances importantes, était conduite à soutenir les propriétaires électeurs souhaitant conserver un droit de construire sous ces lignes. Alors, si un chef de service de l'Etat expliquait que l'on ne pouvait raisonnablement pas prendre le risque de construire sous des lignes à haute tension, rares étaient les préfets pour le suivre. Dans le cas contraire, le risque de recours des propriétaires étant possible, nul ne pouvait préjuger de l'avis du juge. En conséquence, la construction d'habitations sous les lignes à haute tension était donc accordée en dépit du respect de l'environnement. Les choses ont évolué depuis. Mais le seul respect de la loi ne dispense pas le professionnel de prévenir les risques d'atteinte à la santé des personnes et de l'environnement.

Dans ces conditions, quelles sont les démarches que les professionnels peuvent engager pour la qualité du cadre de vie ?



Les trois démarches pour promouvoir la qualité du cadre de vie

▪ **la voie législative** est celle qu'emprunte une société démocratique. Ainsi, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, grâce à un amendement parlementaire, a interdit la construction sous les lignes à haute tension. Il a fallu, soulignons le, un certain nombre d'années pour faire entrer cette préoccupation qualitative dans le cadre législatif.

La loi ne peut régler toute question concernant la qualité. Quel est le bilan du volet paysager du permis de construire ? L'expérience nous montre qu'il est possible

de respecter les dispositions du décret concernant les pièces à rendre pour l'instruction du volet paysager dans un permis de construire sans pour autant améliorer le paysage. Pour ce qui est du lotissement, le décret sur le volet paysager prévu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain reste à ce jour à l'étude. A ce titre, le fameux article R 111 21, d'ordre public du Règlement National d'Urbanisme, laisse à l'autorité compétente le soin de refuser, ou d'accorder, le permis au regard de prescriptions particulières concernant l'aspect des constructions. Les associations de défense de l'environnement savent tirer parti de cet article lorsqu'il s'agit d'engager un recours pour annuler un permis de construire. L'affaire du parc du Château de Rentilly⁵, a vu le tribunal administratif annuler une décision de l'Etat. Cette annulation a conduit le promoteur, qui en supportait le préjudice, de recourir contre l'Etat. Celui-ci a été condamné à verser plusieurs centaines de millions de francs d'indemnités au promoteur. A ce jour, le terrain est devenu une friche.

L'avis, conforme ou simple, de l'Architecte des bâtiments de France, lorsqu'il est requis dans les secteurs qui relèvent de sa compétence, constitue une autre façon d'aborder certains aspects de la qualité. Mais nous voyons bien le caractère évolutif de cet avis qui est lié à l'appréciation d'une personne qualifiée, l'homme de l'Art ; ceci étant, en cas de recours, c'est le juge qui appréciera en dernier ressort.

▪ L'appréciation de la qualité peut, en second lieu, adopter la **voie normative**. Celle-ci a ses vertus, mais elle a aussi ses perversions. Concernant les vertus soulignons le fait que l'on puisse avec une norme AFNOR ou un label **Haute Qualité Environnementale** trouver des éléments de qualité rationnellement identifiés. Cela ne garantit pas pour autant que la qualité globale sera prise en considération⁶. Le label, comme la norme, constituent un argument de vente d'un produit, d'une marchandise... Cependant, le cadre de vie ne se réduit pas à une marchandise ; la qualité du cadre de vie s'inscrit dans une quête permanente qui ressort de la troisième voie.

▪ **La voie éthique et déontologique** illustrée par une charte interpartenaire. Celle-ci est d'une certaine façon pratiquée par les Espagnols. Les professionnels s'entendent de façon contractuelle pour

⁵ Cf. *L'Art urbain pour la ville de demain*, Ed. CERTU, p. , 19

⁶ La norme ISO 9001 introduit une nouvelle démarche visant un système de management de la qualité.

faire avancer la prise en compte de la qualité. Par exemple, concernant la production d'un lotissement, les maîtres d'ouvrage pourront convenir avec les maires que les parties communes et la voirie seront transférées à la collectivité avant la mise en service du lotissement ; ils pourront étudier avec la collectivité la meilleure manière de faire échec à la création d'enclaves de quartiers d'habitation dans le territoire communal. Cependant, ce qui peut être considéré comme un « ghetto » peut s'avérer être nécessaire ailleurs ; la « résidentialisation » dans les grands ensembles permet justement de redonner plus de sécurité et d'intimité en recomposant un ensemble d'immeubles dans les « grands ensembles ».

▪ La **charte interpartenariale**, ouvre à l'ensemble des professionnels du cadre de vie la possibilité de fixer localement le cadre contractuel des rapports entre maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, élus.

Les professionnels du cadre de vie peuvent également s'entendre sur la nature des pièces du dossier à présenter à l'instruction. A ce titre, un certain nombre d'études améliorant la qualité pourront être engagées alors qu'elles ne sont pas obligatoires. L'inconvénient de cette méthode réside dans la fragilité de l'accord entre les parties. Celui-ci est basé sur la bonne volonté des professionnels, des élus et de l'Etat : là est sa faiblesse ! Cette disposition n'étant pas obligatoire, le temps passant, les hommes changeant, la voie éthique nécessite de renouveler en permanence le consensus local entre les professionnels du cadre de vie.

Ethique du Cadre de vie et règles déontologiques

L'éthique du Cadre de vie vise les valeurs qui, au-delà du simple respect des lois, sont partagées par les professionnels du Cadre de vie soucieux de mesurer les conséquences de leurs actes et de respecter la personne humaine dans son environnement.

Les règles déontologiques sont des obligations que se fixent entre eux les professionnels pour apporter, par leurs actes, une garantie de qualité à la personne.

• l'éthique du cadre de vie qu'est-ce à dire?

Je vous propose cette définition : « *L'éthique du cadre de vie vise les valeurs qui, au-delà du simple respect des lois, sont partagées par les professionnels du cadre de vie soucieux de mesurer les conséquences de leurs actes et de respecter la personne humaine dans son environnement.* » Dans cette définition il y a les **professionnels du cadre de vie** : quels sont-ils? Dans une étude récente, concernant *les professions de la maîtrise d'œuvre*⁷, les professionnels du cadre de vie, sont définis comme étant les acteurs responsables de la maîtrise d'œuvre, auxquels s'ajoutent ceux de l'ingénierie publique, ainsi que ceux de la maîtrise d'œuvre associée au sein des bureaux d'études, de

l'entreprise, des fabricants de matériaux, et des collectivités etc. Nous voyons bien que cette population, extrêmement *balkanisée*, comme le dit le rapport du sénateur Yves Dauge⁸, reflète bien la difficulté qu'il y a de mettre d'accord tous ces professionnels du cadre de vie sur l'adoption de principes éthiques.

L'expression : « *soucieux de mesurer les conséquences de leurs actes* ». C'est à l'évidence la moindre des choses que l'on puisse attendre de n'importe quel prestataire de services intellectuels. Cependant, dans la pratique les actes sont pris indépendamment les uns des autres, ils constituent une chaîne dont les acteurs ne connaissent ni le début ni la fin.

Il faut que la finalité de l'opération à laquelle nous participons, soit par tous partagée pour pouvoir mesurer les conséquences de nos actes.

Enfin, respecter « *la personne humaine dans son environnement* » veut dire que l'éthique du cadre de vie doit être également conforme à l'éthique des principes de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** de 1948 qui justement est faite pour prendre en compte les aspects sociaux de la personne humaine. Combien d'Etats démocratiques ont adopté cette déclaration ?

De l'éthique du cadre de vie, source d'inspiration des lois pour le politique dans le domaine, mais aussi source de création de **règles déontologiques** pour les professionnels afin d'exercer leur métier dans l'honneur, c'est « *l'ensemble des obligations que se fixent entre eux les professionnels pour apporter, par leurs actes, une garantie de qualité à la personne.* ». Nous mesurons ici, et les architectes en particulier car faisant partie d'une profession réglementée, la distance qui sépare la déontologie d'une profession, d'un code de déontologie visant l'ensemble des professionnels issus de diverses formations universitaires et pratiquant divers métiers. Nous mesurons bien la difficulté qu'il peut y avoir à faire entrer, dans une même logique, un ensemble de professionnels, exerçant différents métiers dans le domaine du cadre de vie. Le fait de spécifier que « *l'apport (se fait) par leurs actes* » signifie qu'il y a une identification précise d'un acteur, qui assume ses actes. Pour finir, la garantie de qualité doit être une garantie « *à la personne* » et non pas au « *client* », tel qu'il est appelé dans les codes de devoir professionnels des architectes et géomètres-experts. On comprend bien que c'est l'ensemble des

7

⁸ Yves DAUGE, ... , 19 ??

personnes qui composent notre société qui doit être pris en considération et non pas simplement le client qui paye et qui commande comme cela se conçoit vulgairement.



La déontologie interprofessionnelle :

Au vu de ces considérations, les **codes de déontologie** des diverses professions réglementées, ou appartenant à un office professionnel de qualification, mériteraient d'être revisités. Cette remarque fait son chemin au Conseil Général des Ponts et Chaussées, puis à l'occasion des conférences qui se sont tenues à l'Académie d'Architecture avec les urbanistes des Villes Nouvelles. L'enseignement que nous en avons tiré pourrait fonder les différents **devoirs** d'une **déontologie interprofessionnelle** pour des équipes pluridisciplinaires.

Nous l'avons vu parmi les règles, celle du **devoir de cultiver la mémoire**, celle du **devoir de conseil**, mais aussi **le devoir d'organiser le débat démocratique**, d'**identifier les coauteurs**, impliquent une traçabilité des actes pris par chaque professionnel sans laquelle il ne peut être possible **d'évaluer la qualité** liée à la responsabilité.

En définitive, ceux qui prescrivent des actes devraient être mieux identifiés, étant tous « co-responsables » de ce qui est produit, puisque leurs actes se conjuguent avec ceux des autres. L'identification des coauteurs développerait également une solidarité interprofessionnelle et conforterait l'autorité morale et technique des professions du cadre de vie face au pouvoir politique et au pouvoir médiatique. Si les professionnels ont conscience de cet état des choses, il faut préparer les futurs professionnels à adopter cette attitude dans le cadre de la formation.



La formation

La fin de ce propos nous renvoie à la formation, **la formation initiale** comme **la formation continue**. Cette dernière s'impose à tous avec la loi sur le Droit individuel à la formation⁹. Le droit à être formé devient aussi le devoir de se former. (règle déontologique de tous les professionnels du cadre de vie)

Concernant la **formation initiale**, le Séminaire Robert Auzelle va dans le sens du rapport de Jean Berthier relatif aux ingénieurs et aux architectes en préconisant « *un projet commun aux ingénieurs et aux architectes* ». C'est dans les deux sens de ce terme

qu'il faut comprendre cette préconisation. A titre d'exemple, le Concours International, invite des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants au sein des écoles du cadre de vie en France et dans d'autres pays à étudier un projet en commun.

Concernant la **formation continue**, celle-ci doit éviter les effets pervers du corporatisme, et unir l'ensemble des professions, pour partager les valeurs de l'éthique du cadre de vie. Sur ce point, le rapport du sénateur Yves Dauge lance l'idée d'une confédération des professions de la maîtrise d'œuvre ! Sans formaliser, au moins peut-on espérer que l'ensemble des professions de la maîtrise d'œuvre abordera la formation continue en adoptant une attitude ouverte au secteur privé comme au secteur public, aux architectes comme aux ingénieurs diplômés...

A cet effet, le prix arturbain.fr, organisé tous les ans par le Séminaire Robert Auzelle dans un esprit de convivialité, participe à la formation continue des professionnels du cadre de vie (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.)

Ainsi, par la formation interprofessionnelle, ces professionnels pourront dans l'exercice de leur métier « *adopter en toute circonstance l'attitude Art urbain* », devise des ambassadeurs du Séminaire Robert Auzelle .

« Toujours apprendre » en adoptant en toute circonstance « l'attitude Art urbain »



Pour conclure, je vous invite à méditer sur la présentation juxtaposée de ces deux œuvres nous rappelant l'importance du vide dans l'Art urbain.

- Pour la première œuvre, il s'agit d'une toile monumentale de Jean-Claude Chédal, commandée en 1989, au Séminaire Robert Auzelle par Louis Moissonnier afin de commémorer le déménagement des bureaux du Ministère de l'Équipement situés Quai de Passy.

Cette toile, aujourd'hui disposée entre les deux tambours du hall d'entrée du Ministère à l'Arche de la Défense, échappe au regard de celui qui entre ou qui sort. Elle se situe en effet hors de la zone nette du cône de vision de l'œil du visiteur ... elle se fond

dans le décor. Elle occupe cependant, et c'est le paradoxe, la position la plus remarquable dans le hall, en limite de l'extérieur et de l'intérieur !

Le deuxième intérêt de cette toile est de représenter ce que vous ne verrez plus : le Ministère de la Reconstruction anciennement situé au quai de Passy avec l'escalier intérieur monumental qui rejoint par un artifice le grand emmarchement de l'Arche. Evocation symbolique de l'émigration des fonctionnaires accédant à l'Arche de la Fraternité, lien entre le passé, le présent et le futur. Ceux qui figurent au premier plan sont des professionnels du cadre de vie empruntant cet escalier. Malicieusement un ancien directeur de l'architecture m'a fait remarquer que derrière ce parvis il y avait un cimetière ; fin de toute œuvre humaine.

- Pour la deuxième œuvre, il s'agit de la dernière aquarelle de Robert Auzelle figurant dans son dernier ouvrage, « *A la mesure des hommes* » (1980). Cette aquarelle représente le Panthéon, vu du bureau de l'auteur de « *Dernières demeures* » (1965) dans son appartement place du Panthéon.

Le « *Panthéon* » de Robert Auzelle est le trophée remis aux sélectionnés du prix arturbain.fr. Celui-ci leur rappellera que la mesure selon Aristote, désigne « *ce qui est fait sans exagération et sans défaut* », et que tout professionnel averti fuit l'exagération et le défaut. Il leur rappellera aussi que cette représentation du Panthéon vu à travers la fenêtre de son bureau peut aussi venir en référence à la « *Mesure* » dont parlait Heidegger en désignant « *la distance qui sépare l'humble mortel de la divinité* », mais aussi celle qui l'unit.

Je remercie l'Académie d'Architecture de m'avoir donné l'occasion de présenter les cinq principes de « L'attitude Art urbain » se fondant sur la devise de Robert Auzelle : « *Toujours apprendre* ».

► ROBERT-MAX ANTONI, INGENIEUR ESTP ET ARCHITECTE

L'attitude «Art urbain»

Créé, il y a 20 ans en 1984, un an après la disparition du grand urbaniste français Robert Auzelle, le Séminaire Robert Auzelle s'est engagé dans la promotion de l'art urbain. Cette association loi 1901 est aujourd'hui reconnue d'utilité publique. Sa vocation pédagogique concerne à la fois la formation initiale et la formation permanente des professionnels du cadre de vie. Elle s'adresse aux architectes, aux ingénieurs du génie civil, aux artistes, géographes, urbanistes, paysagistes, économistes de la construction... mais aussi, aux aménageurs, promoteurs constructeurs, assistants et conducteurs d'opérations des maîtres d'ouvrages publics ou privés. C'est-à-dire à tous les prestataires de services intellectuels du domaine du cadre de vie, qui vivent de leur métier reconnu par des connaissances acquises et un savoir-faire. Leur co-responsabilité est engagée par les actes qu'ils prescrivent pour créer ou transformer notre cadre de vie. Le citoyen et l'élu sont aussi concernés à d'autres titres.

Démarches pluridisciplinaires

Mais qu'est ce que l'Art urbain? Que représente l'Art urbain pour les acteurs de la maîtrise d'œuvre vis à vis des maîtres d'ouvrages et des citoyens d'un pays?

La définition attribuée par le Séminaire Robert Auzelle lui donne un sens particulier : «L'Art urbain est l'ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale, et du respect de l'environnement.» Cette définition caractérise l'attitude «Art urbain» des membres du Séminaire Robert Auzelle. Elle implique de leur part un engagement personnel dans leur vie professionnelle sur les valeurs éthiques du cadre de vie.

La promotion de l'Art urbain par le Séminaire Robert Auzelle repose sur trois piliers :

- le vocabulaire de l'Art urbain, qui permet à tous de mieux communi-



Robert-Max Antoni est inspecteur général de la construction au Conseil général des ponts et chaussées, et président du Séminaire Robert Auzelle. Il a exercé comme urbaniste de l'Etat au ministère de l'Environnement et à la direction départementale de l'équipement de l'Essonne.

quer dans un langage commun ;
- le concours international d'Art urbain, qui invite les étudiants et les enseignants à une réflexion sur l'éthique du cadre de vie donnant un sens au projet ;

- le prix arturbain.fr, qui reconnaît l'exemplarité d'opérations réalisées par des professionnels pour en garder la mémoire (cf. "Le Moniteur" du 24 décembre 2004).

Ces trois enseignements entrent en synergie, sur le site Internet www.arturbain.fr pour promou-

voir l'attitude «Art urbain» auprès du plus large public. La consultation mondiale de ce site est croissante, car l'usage des nouvelles technologies de communication rend aujourd'hui cet enseignement accessible à tous.

Que signifie l'attitude «Art urbain»?

Pour les professionnels du cadre de vie, l'attitude «Art urbain» est un comportement fondé sur cinq principes :

1. Apprendre à regarder, et lutter contre l'indifférence du regard porté sur un espace urbain banalisé et assujéti trop souvent aux abus d'occupation dominante : celle des véhicules, de la publicité, de la densité, du gigantisme quand ce n'est pas celle de la misère ; en évitant de fermer les yeux pour que le regard serve d'outil de lecture et d'analyse de l'espace urbain.

2. Apprendre le vocabulaire de l'Art urbain qui stimule la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et décors urbains dans l'histoire de l'espace urbain de notre pays et des autres pays ; et susciter l'intérêt du citoyen sur les références exemplaires du passé et du présent qui fondent le futur de ces vocabulaires.

3. Apprendre à cultiver la mémoire du lieu pour que tout projet urbain s'inscrive dans le respect d'une continuité et d'une connaissance du site ; mais aussi conserver en mémoire les opérations exemplaires pour en valoriser les références architecturales sociales et environnementales.

4. Apprendre à communiquer pour permettre l'émergence locale de débats démocratiques sereins où tous les citoyens pourraient être instruits par des professionnels du cadre de vie indépendants ; ces professionnels disposant de la connaissance et de la maîtrise des outils d'évaluation et de représentation visuelle. Le pouvoir politique conservant sa place pour jouer son rôle relevant de la responsabilité de décider de faire.

5. Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre partageant des règles déontologiques et des critères rationnels d'évaluation de la qualité. Une de ces règles consisterait à pouvoir évoquer collégialement et librement les questions d'éthique du cadre de vie.

La devise de Robert Auzelle «Toujours apprendre», éclaire la philosophie de cet enseignement commun aux étudiants, enseignants et professionnels. ■